

Déclaration FSU Chantier Education prioritaire
Carte et critères
19 avril 2013

Dans un contexte de dégradation sociale et économique marquée et d'aggravation de la pauvreté et des inégalités, dans un contexte de polarisation sociale accrue des territoires des écoles et des établissements scolaires, la FSU et ses syndicats portent d'autant plus fermement l'exigence d'une véritable relance de l'éducation prioritaire qui ne vise pas à installer une école à *part* pour les plus défavorisés, mais qui permette, en donnant plus à ceux qui ont le moins, d'apporter à tous les élèves des milieux populaires les meilleures chances de réussite scolaire.

Mais auparavant, une remarque sur la fonction de ce groupe de travail. Monsieur le Directeur nous a indiqué, lors de la première réunion, que parallèlement, un groupe spécifique « DGESCO » travaillait sur le même sujet. Dans la circulaire de rentrée, nous apprenons que des « Assises de l'EP » seront organisées à l'automne. Il semble utile de clarifier les objectifs de chaque structure et dispositif, pour l'efficacité et la cohérence du travail fourni.

La politique d'éducation prioritaire a été laminée par la réforme Robien de 2006 puis par la mise en place du programme ECLAIR, qui ont marqué une rupture conceptuelle et tourné le dos à l'ambition de faire réussir tous les élèves sur tous les territoires. Les écarts de réussite se sont ainsi considérablement accrus depuis le milieu des années 2000.

Pour la FSU, la détermination des territoires concernés et de leurs écoles et établissements scolaires est une question majeure.

Il s'agit de définir dans la plus grande transparence un faisceau concerté de critères sociaux et scolaires qui permettent de distinguer toutes les écoles et établissements scolaires confrontés à des difficultés qui nécessitent des dotations et mesures spécifiques pour réduire les écarts de réussite.

Nous insistons sur l'exigence de transparence et de concertation, qui a manqué ces dernières années. Les critères retenus ne sauraient avoir pour objectif de chuter sur un nombre prédéterminé d'écoles et d'établissements comme ce fut le cas en 2006. A l'inverse, une fois le nombre d'écoles et d'établissements fixés, le financement devra être abondé pour répondre aux besoins.

Un travail préliminaire doit donc permettre de faire le point sur les données sociales et scolaires dont nous disposons, qu'elles proviennent de l'INSEE ou de l'éducation nationale, par exemple.

Si les cartes prioritaires de la Politique de la Ville et de l'Education Prioritaire peuvent être rapprochées, elles ne sauraient être superposées car il existe des problématiques spécifiques à l'Education Nationale notamment dans les zones rurales et dans les DOM-TOM.

L'ensemble des écoles et établissements distingués et retenus doivent être réunis sous un label unique « éducation prioritaire ». Dans ce cadre, des dotations progressives selon le niveau de difficulté doivent permettre à chaque école et établissement de bénéficier de moyens à la hauteur de ses besoins et des enjeux. De la même manière, l'intensité des mesures spécifiques destinées à y améliorer les conditions de travail des personnels et à favoriser ainsi le volontariat et la stabilité doit répondre à l'intensité des difficultés rencontrées.

De telles mesures permettraient en outre de favoriser une révision régulière, tous les 5 ans par exemple, de la carte de l'éducation prioritaire et d'adapter si nécessaire le niveau de dotation et l'intensité des mesures spécifiques pour les écoles et établissements dont la composition sociale aurait évolué. Dans l'intervalle, les éventuelles entrées et sorties du dispositif doivent se faire dans la plus grande transparence, et après consultation des personnels. Cela n'a pas toujours été le cas ces dernières années.

Il y a nécessité à un engagement de l'Etat dans la durée pour que les personnels en éducation prioritaire puissent envisager sereinement des actions sur le long terme.

Rappelons enfin que l'OCDE, dans son document de travail n°1041 sur l'amélioration de la situation économique des jeunes en France publié début avril 2013, appelle à « augmenter considérablement les moyens de l'éducation prioritaire » et précise que « les expériences convaincantes à l'étranger s'appuient sur des moyens beaucoup plus importants ».